

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 6 février 2017, à 20 h, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents M. Francis Gagné, M. Martin Lefebvre, M. Paul-Eugène Poulin, Mme Ginette Camiré, Mme Sonia Tremblay et M. Jacques Lirette.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE :

M. André Gagnon, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et prononce la pensée du mois.

26-02-2017

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Proposé par M. Paul-Eugène Poulin,
Appuyé par M. Jacques Lirette,
Résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé en gardant le point « varia » ouvert.

27-02-2017

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL :

Proposé par Mme Sonia Tremblay,
Appuyé par Mme Ginette Camiré,
Et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017 soit approuvé avec dispense de lecture.

28-02-2017

ACCEPTATION DES COMPTES :

Proposé par M. Martin Lefebvre,
Appuyé par M. Francis Gagné,
Et résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Chèques de C1700041 à C1700098	122 325.37 \$
Paiements Internet L1700025 à L1700048	54 307.92 \$
Pour un grand total de :	176 633.29 \$

29-02-2017

DEMANDES DU SERVICE INCENDIE :

8 appareils respiratoires usagés, au coût de 2 500 \$ chacun plus les taxes;

Vendre les 7 anciens appareils respiratoires au montant de 1 000 \$ chacun;

16 bonbonnes d'air de 45 minutes, au coût de 1 295 \$ chacune plus les taxes;

Un ordinateur de bureau, au montant de 806.08 \$ plus les taxes;

Un saturomètre, au coût de 85 \$ plus les taxes;

Suite à l'énumération de ces demandes, il est proposé par M. Jacques Lirette, appuyé par M. Paul-Eugène Poulin et résolu à l'unanimité :

Que lesdites demandes soient acceptées et payées.

30-02-2017

DÉPÔT D'UNE PROCÉDURE EN RÉCLAMATION DE TAXES IMPAYÉES À LA COUR MUNICIPALE DE SAINTE-MARIE :

Il est proposé par M. Martin Lefebvre,
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal autorise les procureurs de la firme Tremblay Bois Mignault & Lemay à déposer une procédure en réclamation des taxes impayées à la Cour municipale de Sainte-Marie, contre le propriétaire de l'immeuble portant le matricule 5245 27 9369.

31-02-2017

ADOPTION DU 1ER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 273-2017-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 187-2008 CONCERNANT UN RÈGLEMENT DE CONCORDANCE RELATIF À L'AJOUT D'UN FACTEUR D'ATTÉNUATION UTILISÉ POUR LE CALCUL DES DISTANCES SÉPARATRICES RELATIVES AUX ODEURS :

Considérant que la MRC de La Nouvelle-Beauce a adopté à la séance ordinaire du mois de mai 2016 le projet de règlement no. 357-05-2016 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de permettre, entre autres, l'ajout d'un facteur d'atténuation utilisé pour le calcul des distances séparatrices relatives aux odeurs;

Considérant que le règlement no. 357-05-2016 est entré en vigueur le 22 septembre 2016;

Considérant qu'en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), la Municipalité de Saint-Bernard doit adopter un règlement de concordance;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Gagné, appuyé par M. Jacques Lirette et résolu à l'unanimité :

D'adopter le projet de règlement portant le numéro 273-2017-1, tel que ce projet de règlement a été soumis à ce conseil pour adoption ce 6 février 2017, lequel est signé et daté par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière et inséré au livre des règlements de la Municipalité.

32-02-2017

SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL DANS LA RUE LEFEBVRE :

Il est proposé par Mme Ginette Camiré,
Appuyé par M. Paul-Eugène Poulin,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise le déversement d'un tuyau d'égout pluvial dans la rue Lefebvre (lot no. 4 915 260) provenant d'une servitude entre les lots no. 5 133 466 et no. 5 133 467.

Que le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à signer ladite servitude.

33-02-2017

OCTROI D'UN CONTRAT POUR PEINTURER LE LOADER :

Considérant que le conseil municipal souhaite faire peindre le loader;

Considérant les soumissions suivantes :

Débosselage Guy Vaillancourt Enr.	7 000 \$ plus les taxes
Soudure Yves Paradis Inc.	10 000 \$ plus les taxes

En conséquence, il est proposé par M. Martin Lefebvre, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal retienne la soumission la plus basse, soit celle de Débosselage Guy Vaillancourt Enr. au montant de 7 000 \$ plus les taxes pour peindre le loader.

34-02-2017

ACHAT D'UN SYSTÈME DE CONTRÔLE POUR LES PUIXS NO. 4 ET NO. 5 :

Considérant que l'acquisition d'un système de contrôle pour les puits no.4 et no. 5 est essentiel;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Lefebvre, appuyé par M. Francis Gagné et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'achat d'un système de contrôle pour les puits no. 4 et no. 5, chez CONT-A-C-T Technologies, au montant de 9 400.00 \$ plus les taxes.

35-02-2017

NETTOYAGE DES CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE PAR LES ENTREPRISES CLAUDE BOUTIN INC. :

Considérant que les conduites d'égout sanitaire n'ont pas été nettoyées depuis plusieurs années;

En conséquence, il est proposé par Mme Sonia Tremblay, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise le nettoyage des conduites d'égout sanitaire par Les Entreprises Claude Boutin Inc. au montant de 260 \$ de l'heure pour 2 camions.

36-02-2017

ACHAT D'UN SERVEUR POUR LE BUREAU MUNICIPAL :

Il est proposé par M. Jacques Lirette,
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'achat d'un serveur LENOVO THINKSERVER TS150, pour le bureau municipal, chez Solutions GA, au montant de 6 519.70 \$ plus les taxes, selon la soumission no. 27080 reçue le 5 janvier 2017.

37-02-2017

ACHAT DE 30 TABLES PLIANTES RECTANGULAIRES CHEZ CTI CHAISES ET TABLES INTERNATIONALES :

Il est proposé par M. Paul-Eugène Poulin,
Appuyé par Mme Ginette Camiré,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise, pour le Centre Municipal, l'achat de 20 tables pliantes rectangulaires, de 72 pouces par 30 pouces, chez CTI Chaises et Tables Internationales pour un montant de 1 460 \$ plus les taxes.

Que le conseil municipal autorise, pour l'Oeuvre des Loisirs, l'achat de 10 tables pliantes rectangulaires, de 72 pouces par 30 pouces, chez CTI Chaises et Tables Internationales pour un montant de 730 \$ plus les taxes.

38-02-2017

ADHÉSION À LA COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE (CIM) :

Considérant que plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

Considérant que la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

Considérant que la Municipalité a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Gagné, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité ;

Que la Municipalité de Saint-Bernard souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200\$);

Que la Municipalité de Saint-Bernard adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;

Que M. André Gagnon, maire, soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la Municipalité de Saint-Bernard y compris le contrat à intervenir avec la CIM;

Que M. André Gagnon, maire, agisse à titre de représentant de la Municipalité dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

39-02-2017

INTERNET HAUTE VITESSE – COLLABORATION AVEC TÉLUS :

Considérant que les gouvernements du Québec et du Canada ont mis en place des programmes ayant pour but de soutenir des projets visant à offrir aux citoyens, aux organismes et aux entreprises situés

en milieu rural un service d'Internet haute vitesse de qualité, à des coûts comparables au service offert en milieu urbain;

Considérant que les entreprises à but lucratif peuvent déposer une demande d'aide financière d'ici le 13 mars 2017 à ces programmes appelés « Branché Québec » et « Brancher pour innover » du gouvernement du Canada;

Considérant que des infrastructures numériques de Télus représentent l'un des ingrédients majeurs du développement économique et social dans notre région et que la grande majorité des abonnés d'Internet haute vitesse de la Nouvelle-Beauce est desservie par Télus;

Considérant que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) vient de rendre une décision à l'effet que l'accès à un service Internet à large bande est un service de télécommunication de base pour tous les Canadiens et qu'il a fixé des vitesses cibles (50 Mbit/s);

Considérant que le déploiement du service Internet à haute vitesse en Nouvelle-Beauce n'est pas uniforme et que plusieurs personnes souhaitent que la desserte soit bonifiée;

Considérant que l'accès à Internet haute vitesse est un service essentiel pour rendre nos entreprises plus compétitives et soutenir la population pour des services en ligne (ex. : éducation, transaction financière, travail, etc.);

En conséquence, il est proposé par M. Martin Lefebvre, appuyé par M. Jacques Lirette et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal invite l'entreprise Télus à formuler des demandes d'aide financière auprès du programme Québec Branché et du programme Brancher pour innover. De plus, le conseil municipal invite Télus à travailler ce dossier en collaboration avec la MRC.

Que copie de cette résolution soit transmise à M. Maxime Bernier, député fédéral et M. André Spénard, député provincial ainsi qu'à la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches.

40-02-2017

ACHAT D'UNE PUBLICITÉ POUR LE CAHIER SPÉCIAL DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE PAR LE BEAUCE MÉDIA :

Il est proposé par Mme Sonia Tremblay,
Appuyé par Mme Ginette Camiré,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'achat d'une publicité d'un tiers de page pour le cahier spécial développement domiciliaire par le Beauce Média, pour un montant de 508 \$ plus les taxes applicables.

41-02-2017

DEMANDE DE SALLE À PRIX MOINDRE PAR LES CHEVALIERS DE COLOMB :

Il est proposé par M. Martin Lefebvre,
Appuyé par M. Paul-Eugène Poulin,
Et résolu à l'unanimité:

Que soit autorisée la location à prix moindre du Centre Municipal le 12 mars 2017 par Les Chevaliers de Colomb pour la tenue du Gala d'amateurs. Par contre, que 60 \$ pour les frais du ménage et que 60 \$ pour la location de la salle leur soient facturés pour l'événement.

42-02-2017

15E ÉDITION DU SOUPER BÉNÉFICE DE L'ASSOCIATION D'ENTRAIDE COMMUNAUTAIRE LA FONTAINE :

Il est proposé par M. Martin Lefebvre,
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'achat d'une publicité au coût de 100 \$ pour le 15e souper bénéfice qui aura lieu le 6 mai prochain au Centre Castel de Sainte-Marie au profit de l'Association d'entraide communautaire La Fontaine. Cet organisme offre du soutien aux familles ayant une personne vivant avec limitation intellectuelle et/ou physique.

43-02-2017

CAMPAGNE DE FINANCEMENT – DÉFI TÊTES RASÉES LEUCAN DE BEAUCE-NORD :

Il est proposé par M. Jacques Lirette,
Appuyé par Mme Ginette Camiré,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise une contribution financière de 100 \$ pour la campagne de financement de Leucan de Beauce-Nord lors du défi têtes rasées. Cet organisme soutient les enfants atteints de cancer et leur famille.

TIRAGE AU SORT DES SALLES POUR LA PÉRIODE DES FÊTES 2017-2018 :

On mentionne qu'aucun tirage ne sera nécessaire pour les locations des salles pour la période des fêtes 2017-2018.

DIVERS :

On mentionne que le relevé à la cour municipale pour la période du 1er décembre au 31 décembre 2016 fait l'objet d'un chèque de 992.87 \$ provenant de la Ville de Sainte-Marie.

On mentionne que la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) pour l'année 2016 versera une ristourne d'un montant de 6 646 \$.

Le rapport des permis de construction déposé par l'inspecteur en bâtiment, démontrant les permis du mois de janvier 2017 fut déposé à la table du conseil.

Les rapports des analyses d'eau pour le mois de janvier 2017 sont transmis et déposés à la table du conseil.

44-02-2017

CLÔTURE DE LA SÉANCE :

Proposé par M. Martin Lefebvre,
appuyé par M. Francis Gagné,
et résolu que la séance ordinaire de ce conseil soit levée à
20 h 40.

André Gagnon, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière